

# Appel à Projets Numériques # 2020

7 juillet -7 septembre 2020



# Les objectifs de l'appel à projets numériques # 2020

> L'**Appel À Projets** pour un numérique profitant à tous les Costarmorcains dans leur quotidien est une action inscrite dans le cadre de la démarche «**CONSTRUIRE LE NUMÉRIQUE EN CÔTES D'ARMOR**»

> Il vise à « **booster** » l'éclosion de projets numériques dans les territoires des Côtes d'Armor pour un Numérique pour tous, facilitant la vie quotidienne de chacun.

# Les objectifs de l'appel à projets numériques # 2020

## > L' appel à projets numériques a pour but :

- la réalisation d'actions concrètes de renforcement de l'offre en services numériques (lieux, ressources, outils...) visant une appropriation,
- la maîtrise et un approfondissement des usages du numérique.

> Les actions doivent favoriser un **renforcement de l'attractivité et du développement des territoires** s'appuyant sur les potentialités du numérique.

# Les différents types de projets pouvant être soutenus

- > La création et l'aménagement de lieux numériques ;
- > La création de nouveaux services à la population par exemple par la réutilisation de données ouvertes (Open Data) ;
- > La mise en place d'actions innovantes (usages numériques qualitatifs d'intérêt local sur les activités économiques locales, l'éducation, la culture, le tourisme...)

# Les différents types de projets pouvant être soutenus

- > la construction de **contenus** pour les services de wifi territorial ;
- > l'**animation** de la mise en réseau locale d'acteurs du numérique ;
- > la **création d'outils de communication** s'appuyant sur le numérique;
- > la réalisation d'**actions de sensibilisation et d'appropriation** sous la forme de manifestations vers différents publics (jeunes, seniors...)

# Les objectifs de l'appel à projets numériques # 2020

- > L'Appel À Projets pour un numérique profitant à tous les Costarmorcains dans leur quotidien est une action inscrite dans le cadre de la démarche «CONSTRUIRE LE NUMÉRIQUE EN CÔTES D'ARMOR»
- > **Il vise à « booster »** l'éclosion de projets numériques dans les territoires des Côtes d'Armor pour un Numérique pour tous, facilitant la vie quotidienne de chacun.

# La démarche pour répondre

- > Les structures porteuses du projet pourront être des EPCI, communes, associations, autres structures publiques ou privées (écoles, hôpitaux...) hors entreprises
- > Un accompagnement pour l'émergence et la construction de projets innovants peut être proposé par le Conseil Départemental.

# La démarche pour répondre

## > Pour candidater :

- renseigner le dossier de candidature qui comprend un document court de 4 pages de présentation du projet

(contenant les éléments financiers : budget, mode de financement, pérennité du fonctionnement...)

- réaliser une petite vidéo de 2 mn de présentation

(il n'est pas attendu une vidéo « professionnelle », une vidéo avec un smartphone suffit)

- transmettre un courrier mentionnant le soutien moral et/ou financier d'une commune et/ou d'une intercommunalité ainsi que l'inscription du projet dans le projet numérique du territoire

# Pour être retenus, les projets doivent

## > Être innovants

c'est-à-dire ne pas répliquer des actions déjà réalisées dans le territoire y compris par d'autres acteurs. Ils peuvent cependant reproduire, en les adaptant, des projets réalisés dans d'autres territoires

## > Améliorer la vie quotidienne des habitants

les projets numériques sont concrets et renforcent l'offre de services dans les territoires

# Pour être retenus, les projets doivent

## > Favoriser le développement des usages du numérique

à partir de différents types de lieux, de ressources et d'outils numériques... différents usages peuvent être créés ou renforcés. Les projets doivent participer à une meilleure connaissance et maîtrise des outils numérique

## > Favoriser l'attractivité et le développement des territoires

les projets doivent prendre en compte le lien aux usagers, avoir une dimension collective, être au service de l'intérêt général d'un territoire et s'inscrire dans sa stratégie de développement

Les lauréats devront adhérer à la charte « **Construire le numérique en Côtes d'Armor** » (en cours d'élaboration) reprenant ces différents points.

# Les financements alloués par l'appel à projets :

- > L'appel à projets est doté de **70 000 €** (+40 % par rapport à 2019)
  - 50 000 € en investissement
  - 20 000 € en fonctionnement
  
- > Les montants des financements alloués dépendront du nombre de projets sélectionnés et de leurs besoins de financement.

# Les financements alloués par l'appel à projets :

- > Le principe est que l'ensemble des projets sélectionnés puisse bénéficier a minima d'un financement planché fixé à 1 000 € avec un maximum de 5 000 €.
- > L'AAP est territorialisée à l'échelle des intercommunalités, le nombre de projets sélectionnés et le montant des financements prendront en compte une répartition équilibrée des projets entre ces territoires.

# Calendrier de l'AAP Projets numériques #2020

- 7 juillet 2020 >** Lancement de l'AAP
- Juillet - août >** Présentation de l'AAP dans les territoires et possibilité d'accompagnement des projets pour répondre à l'AAP
- 7 septembre 2020 >** Date limite de remise des candidatures
- 25 septembre 2020 >** Rencontres départementales avec remise de prix en présence de l'ensemble des candidats et du Président du Conseil Départemental des Côtes d'Armor, Alain Cadec
- 19 octobre 2020 >** Vote en Commission Permanente des subventions pour les lauréats de l'AAP

# Participez à l'AAP Projets numériques #2020 !



Pour accéder au règlement et au dossier de candidature de l'appel à projets à renseigner en ligne :

<https://cotesdarmor.fr/numerique>

Pour toute information :

Infos Services au 02 96 62 62 22

[contact@cotesdarmor.fr](mailto:contact@cotesdarmor.fr)